

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR MOSELLE
DE LA SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire.

Étaient présents : M RIGOLLET, Maire, MME SCHMERBER, M FERBACH, MME POINSOT, M PETIN, Adjoints, MME BARB, M PASCOLINI, M VANNSON, MME ROUILLON, MME MANGEL S, M LAPLAZE, MME MANGEL R, MME AUBERT, M KUNTZ, Conseillers

Était excusé : M PARMENTIER

Était absent : /

Secrétaire de séance : FERBACH Mathieu

ORDRE DU JOUR

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1)

N°1 – Tarif de vente de l'eau potable

N°2 – Tarif de vente de l'eau prélevée sur le réseau lors de situations exceptionnelles

N°3 – Tarif de la redevance d'assainissement

N°4 – Participation pour le raccordement à l'assainissement collectif

Domaine et patrimoine – Locations (3-3)

N°5 – Tarifs de location de la salle des Sports

N°6 – Tarifs de location de la salle Multi-Activités

N°7 – Tarifs de location de la salle du Domino

N°8 – Redevance des droits d'usage des terrains communaux

N°9 – Tarifs du cimetière

N°10 – Droit de place - Révision des tarifs

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1)

N°11 – Convention pour le transport par ambulance des victimes d'accident de ski sur le site du Rouge Gazon – Saison 2020/2021

N°12 – Convention pour les tarifs d'évacuation des blessés sur les pistes de ski du Rouge Gazon - Saison 2020/2021

N°13 – Tarif pour la confection de photocopies

N°14 – Taxes funéraires

N°15 – Tarif de remplacement de la vaisselle de la salle Multi-Activités

N°16 – Tarifs d'utilisation du matériel municipal

N°17 – Redevance forfaitaire pour la gestion des animaux errants

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public (3-5)

N°18 – Convention pour l'exploitation des pistes communales de ski de fond du Rouge Gazon

Urbanisme – Documents d'urbanisme (2-1)

N°19 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi

Domaine et patrimoine – Aliénations (3-2)

N°20 – Cession de terrain

N°21 – Cession des bureaux de l'ancienne usine de la Goutte du Rieux

N°22 – Acquisition d'un terrain

Domaine et patrimoine – Locations (3-3)

N°23 – Avenant n° 1 à un bail à ferme

N°24 – Convention de mise à disposition de la salle des sports avec l'association de tennis de table de FRESSE SUR MOSELLE

Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale (4-1)

N°25 – Instauration du régime d'astreinte

Institutions et vie politique – Intercommunalité (5-7)

N°26 – Convention de mise à disposition de personnel avec le SIBSIS

N°27 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux de Presles – Exercice 2019

N°28 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du Syndicat d'Epuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle – Exercice 2019

Finances locales – Décisions budgétaires (7-1)

N°29 – Décision modificative au budget primitif « Budget Général » n° 1 - Modification

Finances locales – Divers (7-10)

N°30 – Convention de délégation de l'organisation du transport scolaire

Domaines de compétences par thèmes – Voirie (8-3)

N°31 – Modification du tableau de classement des voies communales

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des Communes (9-1)

N°32 – Désignation de membres pour la Commission Communale d'Aménagement Foncier

N°33 – Organisation de la Navette des Neiges – Saison 2020/2021

N°34 – Ouvertures dominicales des commerces à compter du 1er Janvier 2021

N°35 – Contribution 2020 au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

N°36 – Demandes d'adhésions de collectivités à la compétence « Réhabilitation » du SDANC

N°37 – Demandes d'adhésions de collectivités à la compétence « Entretien » du SDANC

N°38 – Requalification de la RN66 – Validation de la phase PRO

N°39 – Bail avec TDF

Décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal

Affaires diverses

Préambule

1. Hommages

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence dans le cadre des attentats survenus ces derniers jours :

- L'assassinat de Samuel PATY, professeur d'Histoire-Géographie, en charge de l'enseignements moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, le 16 Octobre 2020 ;
- L'assassinat de deux femmes de 44 et 60 et d'un homme de 55 ans, au sein de la Basilique Notre-Dame de l'Assomption à Nice, le 29 Octobre 2020 ;
- L'assassinat de 4 personnes à Vienne (Autriche), le 02 Novembre 2020.

2. Article Facebook

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son effarement et de son indignation suite à la parution d'un article sur Facebook.

En effet, l'auteur de ce message, membre du Conseil Municipal, a profité de la décapitation d'un homme pour faire de la propagande politique.

Monsieur le Maire est affligé par ce comportement inadmissible.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIF DE VENTE DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer à compter du 1er Janvier 2021 (pour les factures émises au 2ème semestre 2021), les tarifs liés à la vente de l'eau potable, ainsi qu'il suit :

- 0.98 € HT le m³ d'eau potable
- 30.00 € HT la redevance d'abonnement
- 35.00 € HT l'ouverture de prise
- 35.00 € HT la fermeture de prise

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIF DE VENTE DE L'EAU PRELEVEE SUR LE RESEAU LORS DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer, à compter du 1er Janvier 2021, les tarifs de vente de l'eau prélevée sur le réseau lors de situations exceptionnelles ainsi qu'il suit :

Forfait pour intervention du Service Technique	87.50 € HT
+	
Prix du m ³ d'eau en vigueur, soit pour 2021	0.98 €/m ³ HT

étant précisé que les propriétaires devront se procurer une citerne, à leurs frais.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIF DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer à compter du 1er Janvier 2021 (pour les factures émises au 2ème semestre 2021)

les tarifs de la redevance d'assainissement ainsi qu'il suit :

- 0.20 € HT la redevance d'assainissement par m³ d'eau consommée ;
- 8.00 € HT par an la partie fixe applicable à tous les abonnés raccordés au réseau d'assainissement.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

- **DIT** que la PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager
- **DIT** que la PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, ou la date d'achèvement de l'extension ou de réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ;
- **DECIDE** de fixer un montant unique et forfaitaire de participation pour le financement de l'assainissement collectif à hauteur de 480 € TTC pour l'année 2021 ;
- **DIT** que le montant de la PFAC sera réactualisé tous les ans en même temps que les tarifs municipaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES SPORTS

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2021, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019 (avec effet du 01/01/2020) soit :
- | | |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| - Établissements scolaires de la commune | gratuit |
| - Associations et groupements sportifs déclarés de la commune | gratuit |
| - Sociétés locales | gratuit |
| - Sociétés extérieures | 40 € / ½ journée 200 € / semaine |
| - Supplément chauffage | 25 € / ½ journée |

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** pour l'année 2021, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019 (avec effet du 01/01/2020) soit :

*** Fonctionnement d'une association**

(Assemblées générales, séminaires, séances de projection, spectacles à but non lucratif, distributions

de prix, vins d'honneur)	
Sociétés locales :	
Grande salle :	gratuit
Petite salle :	gratuit
Sociétés extérieures :	
Grande salle :	240.00 €
Petite salle :	138.00 €
* <u>Organismes publics (CDG, CCBHV, EFS, ...)</u>	
Grande salle	gratuit
Petite salle	gratuit
* <u>Bals (grande salle)</u>	
organisés par les sociétés de St Maurice :	134.00 €
organisés par les sociétés extérieures :	388.00 €
* <u>Repas dansants (grande salle)</u>	
Sociétés locales :	134.00 €
Sociétés extérieures :	388.00 €
* <u>Banquets - lunches - mariages - fêtes familiales</u>	
Grande salle :	
Sociétés locales :	134.00 €
Sociétés extérieures :	270.00 €
Particuliers de St Maurice :	167.00 €
Particuliers extérieurs :	296.00 €
Petite salle :	
Particuliers de St Maurice :	67.00 €
Particuliers extérieurs :	138.00 €
* <u>Syndics de propriétés</u>	
Grande salle	240.00 €
Petite salle	138.00 €
* <u>Journée supplémentaire d'utilisation des salles</u>	
	1/2 tarif
* <u>Matinées dansantes - Séances récréatives et culturelles</u> (thé dansant - théâtre - folklore - exposition)	
Grande salle :	
Associations locales :	102.00 €
Associations extérieures :	204.00 €
Petite salle :	
Associations locales :	51.00 €
Associations extérieures :	102.00 €
* <u>Expositions/ventes commerciales/bourses diverses</u>	
Grande salle :	199.00 €

* Vins d'honneur

Grande salle :	
Particuliers de St Maurice :	102.00 €
Particuliers extérieurs :	240.00 €
Petite salle :	
Particuliers de St Maurice :	51.00 €
Particuliers extérieurs :	112.20 €

* Supplément pour chauffage

Grande salle :	46.00 €/jour
Petite salle :	23.00 €/jour

* Mise à disposition de la cuisine

Particuliers de St-Maurice :	21.00 €
Particuliers extérieurs :	51.00 €
Associations locales :	21.00 €
Associations extérieures :	51.00 €

* Périodes pré-électorales

Réunions publiques (avec publicité)	
Grande salle	gratuit
Petite salle	gratuit
Réunions non publiques	
Grande salle	240.00 €
Petite salle	138.00 €

* Périodes électorales

Réunions publiques (avec publicité)	
Grande salle	gratuit
Petite salle	gratuit
Réunions non publiques	
Grande salle	240.00 €
Petite salle	138.00 €

- **PRECISE** qu'UNE location gratuite sera accordée, lorsque celle-ci devrait être payante, par an et par association de SAINT-MAURICE SUR MOSELLE qui participe à la vie communale (hors manifestations à but non lucratif) ;

- **PRECISE** que toutes les personnes ou associations qui annuleront leur demande de location moins d'un mois avant la date prévue, devront obligatoirement s'acquitter d'un paiement représentant 50 % du tarif fixé pour leur réservation ;

- **INDIQUE** que des sacs prépayés pour la collecte des déchets ménagers, seront mis à la disposition des utilisateurs de la salle et seront facturés suivant le tarif fixé par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et le nombre de sacs utilisés ;

- **PRECISE** que les salles devront être remises en état et libres avant l'état des lieux de restitution des clés. S'il apparaît que les salles, cuisine, toilettes, abords extérieurs, etc... ne sont pas ou sont mal nettoyés, un forfait de 300 € sera demandé aux utilisateurs ;

- **PRECISE** que toutes les autres demandes de location seront laissées à l'appréciation de Monsieur le Maire.

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE « LE DOMINO »

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2021, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019 (avec effet du 01/01/2020) soit :

* Fonctionnement d'une association

(Assemblées générales - séminaires - séances de projection - spectacles à but non lucratif - distributions de prix - vins d'honneur)

Sociétés locales : gratuité
Sociétés extérieures : 140.00 €

* Organismes publics

(CDG, CCBHV, EFS, ...)

gratuité

* Banquets - Lunchs

Sociétés locales : 135.00 €
Sociétés extérieures : 270.00 €
Particuliers de SAINT MAURICE : 135.00 €
Particuliers extérieurs : 270.00 €

* Vins d'honneur

Particuliers de SAINT MAURICE : 77.00 €
Particuliers extérieurs : 165.00 €

* Syndics de copropriétés

140.00 €

* Journée supplémentaire pour utilisation de la salle

1/2 tarif

* Supplément pour chauffage

46.00 €

* Spectacles à but lucratif - expositions/ventes

Sociétés locales : 107.00 €
Sociétés extérieures : 209.00 €

* Périodes pré-électorales

Réunions non publiques : 140.00 €

* Périodes électorales

Réunions non publiques : 140.00 €

- **INDIQUE** que toutes les personnes ou associations qui annuleront leur demande de location moins d'un mois avant la date prévue, devront obligatoirement s'acquitter d'un paiement représentant 50 % du tarif fixé pour leur réservation ;

- **PRECISE** que des sacs prépayés pour la collecte des déchets ménagers, seront mis à la disposition des utilisateurs de la salle et seront facturés suivant le tarif fixé par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et le nombre de sacs utilisés.

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

REDEVANCE DES DROITS D'USAGE DES TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2021, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019 (avec effet du 01/01/2020) soit :

* produit du revenu cadastral multiplié par le coefficient 700 ;

- **PRECISE** que le minimum des perceptions est fixé à 102,00 €.

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

TARIFS DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2021, le maintien des tarifs fixés par délibération du 25 Novembre 2010 (avec effet du 01/01/2011) soit :

Concessions en caveau

2 places :

Durée 15 ans : 400,00 € Durée 30 ans : 800,00 €

3 places :

Durée 15 ans : 600,00 € Durée 30 ans : 1 200,00 €

Columbariums

Espace : prof 40cm*largeur 40cm*hauteur 35cm

Espace : prof 27cm*largeur 55/24cm*hauteur 31cm +/-5mm

Durée 15 ans : 600,00 € Dépose et repose de plaque : 35,00 €

Durée 30 ans : 1 200,00 € Jardin du souvenir : /

Placement dans caveau provisoire

8,00 € par jour avec un minimum de 5 jours soit 40 ,00 €

Concessions au cimetière en terrain nu

Durée 15 ans : 51,00 € le m² Durée 30 ans : 102,00 € le m²

Rétrocession d'un caveau :

Durée 15 ans : 102,00 € le m² Durée 30 ans : 204,00 € le m²

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

DROIT DE PLACE - REVISION DES TARIFS

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2021, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019 (avec

effet du 01/01/2020) soit :

Stationnement camions d'outillage, linge ou autres ventes : 60.00 € / jour

Fête patronale :

Manège 50.00 € l'emplacement
Stand 1.00 € / m²

Foires et marchands forains : 1.00 € / m²

Marchands ambulants de pizzas, poulets, autres... 8.00 € / l'emplacement / jour

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

CONVENTION POUR LE TRANSPORT PAR AMBULANCE DES VICTIMES D'ACCIDENT DE SKI SUR LE SITE DU ROUGE GAZON SAISON 2020/2021

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de souscrire pour la saison 2020/2021, une convention de transports sanitaires pour les interventions sur le site de ski alpin et nordique du Rouge Gazon avec :

* les Ambulances GEORGES D et W (SA Les Lilas) pour un coût par transport de 280.00 € TTC ;

* les Ambulances ARNOULD BOURBON pour un coût par transport de 310.00 à 505.00 € TTC :
Transport du lundi au vendredi 8h/20h et samedi 8h/12h = 310.00 €
Transport du samedi 12h/20h et dimanche et jours fériés 8h/20h = 410.00 €
Transport de nuit de 20h à 8h = 505.00 €

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions ;

- **PRECISE** que le coût facturé à la Commune par l'ambulancier sera recouvré sur la personne transportée ou éventuellement sur sa compagnie d'assurance.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIFS D'EVACUATION DES BLESSÉS SUR LES PISTES DE SKI DU ROUGE GAZON - SAISON 2020/2021

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour la saison hivernale 2020/2021, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019, à savoir :

- Front de neige et petits soins accompagnants 49.00 €
- Zone rapprochée 179.00 €
- Zone éloignée 299.00 €
- Zone exceptionnelle 599.00 €

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIF POUR LA CONFECTION DE PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour l'année 2021, le maintien à 0,30 € du coût de la photocopie (en noir et blanc) réalisée à la demande des particuliers, fixé par délibération du 13 décembre 2002 ;

- **AJOUTE** que les photocopies seront faites gratuitement pour les associations locales si ces dernières fournissent le papier.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TAXES FUNERAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE**, pour l'année 2021, de maintenir les tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019, à savoir :

Inhumation en caveau ou tombe	143.00 €
Exhumation	204.00 €
Dépôt urne dans caveau ou tombe	143.00 €

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIF DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de maintenir les tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019 de remplacement de vaisselle ou ustensiles de cuisine cassés ou manquants ainsi qu'il suit :

TARIF DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE ET USTENSILES DE CUISINE	
ASSIETTE PLATE GRAND MODELE	6,00 €
ASSIETTE PLATE	5,50 €
ASSIETTE A DESSERT	3,50 €
ASSIETTE CREUSE	5,50 €
TASSE A CAFE	3,00 €
SOUCOUBE A CAFE	2,50 €
SALADIER	5,00 €
CORBEILLE A PAIN	10,00 €
OUVRE BOÎTES	23,50 €
TIRE-BOUCHON A LEVIERS	5,50 €
FLUTE	1,50 €
VERRE BALLON	1,20 €
PLATEAU	18,00 €
PICHET A POMPE INOX ISOTHERME	72,00 €
RAMASSE COUVERTS PLASTIQUE	7,00 €
ENTONNOIR	2,00 €
BOL	3,00 €

PLANCHE A DECOUPER GRAND MODELE	35,00 €
PLANCHE A DECOUPER PETIT MODELE	13,50 €
BASSINE PATISSIER INOX	48,50 €
ESSOREUSE A SALADE	126,50 €
COUPE PAIN SUR SOCLE	56,00 €
PLAT OVALE INOX	10,50 €
SOUPIERE	19,50 €
LOUCHE GRAND MODELE	23,50 €
LOUCHE PETIT MODELE	6,00 €
ECUMOIRE GRAND MODELE	17,50 €
FOURCHETTE COURBE	12,00 €
FOURCHETTE	1,00 €
COUTEAU GENOISE	23,00 €
COUTEAU PAIN	7,50 €
COUTEAU DE BOUCHER	23,50 €
COUTEAU OFFICE	2,50 €
COUTEAU	1,00 €
PELLE A TARTE	15,00 €
CUILLER GLACE	37,50 €
CUILLER A SOUPE	1,00 €
CUILLER A CAFE	0,50 €
DESSOUS DE PLAT	8,50 €
BROC A EAU	3,00 €

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

TARIFS D'UTILISATION DU MATERIEL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer les tarifs d'utilisation du matériel d'utilisation (effet au 01/01/2021) ainsi qu'il suit :

Camion avec conducteur :	85,00 € HT/heure
Nuit/Jour férié :	127.50 € HT/heure

Tractopelle avec conducteur :	85,00 € HT/heure
Nuit/Jour férié :	127.50 € HT/heure

Rouleau vibrant :	20,00 € HT/heure
-------------------	------------------

Compresseur :	30,00 € HT/heure
---------------	------------------

Main d'œuvre :	35,00 € HT/heure
Nuit/Jour férié :	52.50 € HT/heure

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA GESTION DES ANIMAUX ERRANTS

Le Conseil Municipal,

- **MAINTIENT** le tarif de la redevance forfaitaire pour les animaux errants et en état de divagation, à partir du 1^{er} Janvier 2021, à 50.00 €.

Cette somme sera à régler à la Commune de Saint Maurice sur Moselle par le propriétaire de l'animal dès qu'il aura été identifié.

DOMAINE ET PATRIMOINE - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC (3-5)

CONVENTION POUR L'EXPLOITATION DES PISTES COMMUNALES DE SKI DE FOND DU ROUGE GAZON

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, pour la saison hivernale 2020/2021, le maintien des tarifs fixés par délibération du 18 Novembre 2019, à savoir :

- Frais de damage 79.00 € HT / heure
- Frais de pisteur 36.00 € HT / heure

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (2-1)

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Municipal,

- **RAPPEL** que la commune a depuis de nombreuses années géré l'urbanisme et met à jour les documents nécessaires ;

- **INDIQUE** que la concertation existe entre les communes du territoire au sein de la communauté de communes afin de rapprocher chaque fois que cela est possible les points concernant l'urbanisme ;

- **CONFIRME** s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS (3-2)

CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR GERARD BUSSON

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'acquérir, moyennant un euro symbolique la parcelle cadastrée section AX n°173 d'une superficie de 25 m² appartenant à Monsieur Gérard BUSSON ;

- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette cession.

CESSION DES BUREAUX DE L'ANCIENNE USINE DE LA GOUTTE DU RIEUX A LA SCI DES ROCHES

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de céder à l'euro symbolique les bureaux sis sur la parcelle cadastrée section AP n°480 à la SCI des Roches ;
- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de la SCI des Roches et que les frais de bornage sont à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique, à intervenir en l'étude de Maître ARNOULD, Notaire à Le Thillot.

ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR MICHAEL LAPREVOTE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'acquérir une partie de terrain d'environ 36 m², sur la parcelle cadastrée section AX n°168 appartenant à Monsieur Michael LAPREVOTE ;
- **DIT** que le prix est fixé à 20 €/m² ;
- **DIT** que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition.

AVENANT N°1 AU BAIL A FERME SOUSCRIT A MONSIEUR GUILLAUME JOBARD

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au bail souscrit avec Monsieur Guillaume JOBARD ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS AVEC L'ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE DE FRESSE SUR MOSELLE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

INSTAURATION D'UN REGIME D'ASTREINTE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'instituer le régime d'astreinte tel que défini ci-dessus et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (4-1)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE SIBSIS HAUTE MOSELLE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de ladite convention ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DES EAUX DE PRESLES – EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 du Syndicat des Eaux de Presles.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT D'EPURATION INTERCOMMUNAL DE LA HAUTE VALLEE DE LA MOSELLE – EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 du Syndicat d'Épuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF « BUDGET GENERAL » N° 1 - MODIFICATION

Le Conseil Municipal,

- **RAPPORTE** sa délibération du 29 Septembre 2020 ;

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires du Budget Primitif, ainsi qu'il suit :

Fonctionnement

Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Recettes	73	73224	Fonds départemental des droits de mutation	+ 5 000 €
Recettes	70	70338	Autres redevances et recettes	+ 3 000 €
Dépenses	023	023	Virement à la section d'investissement	+ 8000 €

Investissement

Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	20	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	+ 8 000 €
Recettes	021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 8 000 €

FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)

CONVENTION DE DELEGATION DE L'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention de délégation de l'organisation du transport scolaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - VOIRIE (8-3)

MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Dossier ajourné

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

1/ Election des propriétaires de biens fonciers non bâtis

M. Mathieu FERBACH est élu membre titulaire, Mme Danielle SCHMERBER est élue première membre suppléante et M. Serge VANNSON est élu deuxième membre suppléant.

2/ Désignation de deux propriétaires forestiers et de deux suppléants

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** pour siéger à la commission communale d'aménagement foncier :

M. Michel PASCOLINI premier titulaire
M. Thierry NICOLLET deuxième titulaire
Mme Mireille RATHOUIS première suppléante
M. Christophe LUTTENBACHER deuxième suppléant.

3/ Désignation de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis et de deux suppléants

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** pour siéger à la commission communale d'aménagement foncier :

Mme Isabelle POINSOT première titulaire
M. Martial VANNSON deuxième titulaire
Mme Andrée BRACONNOT troisième titulaire
M. Cédric BRACONNOT premier suppléant
Mme Frédérique CHARBONNIER deuxième suppléante.

Etant membres du Conseil Municipal, Mathieu FERBACH, Danielle SCHMERBER, Serge VANNSON, Michel PASCOLINI et Isabelle POINSOT n'ont pas pris part au vote.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

NAVETTE DES NEIGES - ORGANISATION DE LA SAISON 2020/2021

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de reconduire l'opération « Navette des Neiges » du 19 Décembre 2020 au 03 Janvier 2021, et du 06 Février 2021 au 07 Mars 2021 selon les grilles horaires annexées à la présente délibération ;
- **DECIDE** de participer à la coordination avec les Communes de FRESSE SUR MOSELLE et LE THILLOT ;
- **DECIDE** de prendre en charge 75 % des frais correspondant à ce service ;
- **DIT** qu'une seule régie de recette globale sera créée via la Commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE avec répartition des recettes à hauteur de 75 % pour SAINT MAURICE SUR MOSELLE, 10 % pour FRESSE SUR MOSELLE et 15 % pour LE THILLOT ;
- **ACCEPTE** qu'une convention pour l'organisation de la régie de recettes du service de la navette soit établie et signée entre les entités concernées ;
- **DIT** que les décisions devront être collégiales ;
- **ACCEPTE** qu'une convention soit établie par le Conseil Régional donnant co-délégation aux 3 Communes pour organiser ce service ;
- **DIT** que le service sera confié à un prestataire après consultation ;
- **DONNE** un avis favorable à la nomination d'un coordinateur pour gérer ce service qui sera désigné par accord entre les Maires des 3 Communes ;
- **FIXE** les règles suivantes :

Date : L'organisation de la « Navette des Neiges » se fera du 19 Décembre 2020 au 03 Janvier 2021, et du 06 Février 2021 au 07 Mars 2021 tous les jours calendaires.

Circuit : départ : LE THILLOT centre, FRESSE SUR MOSELLE centre, SAINT MAURICE SUR MOSELLE centre. Destination Rouge Gazon. Il est prévu des arrêts facultatifs à :

- Saint-Maurice sur Moselle : Office de tourisme Intercommunal des Ballons des Hautes Vosges
- Saint-Maurice sur Moselle : Ancien café culturel chez Jeanne, 18 rue de la Goutte du Rieux, maison verte
- Saint-Maurice sur Moselle : abri bus 36, rue des Charbonniers

Horaires : Le premier départ est fixé le matin à 8 h 20.

Public concerné : Toutes personnes présentes sur les points d'arrêt des circuits de bus. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par une personne majeure.

Règles : Le service est régi par les règles du transport public et le code de la route. Les personnes empruntant ce service devront respecter les règles et les consignes données par les personnes habilitées.

Tarif : Les usagers acquitteront auprès du transporteur ou dans les bureaux d'accueil le prix de 1 € pour chaque montée dans le bus. Gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. Le conducteur ou les agents communaux désignés remettront à chaque voyageur un coupon fourni par les Communes de SAINT MAURICE SUR MOSELLE, FRESSE SUR MOSELLE et LE THILLOT. Une facture sera établie par le transporteur.

Conditions suspensives : Fermeture de la station, interdiction de circuler. Sur appel d'une personne de la commune de SAINT MAURICE SUR MOSELLE, 24 heures avant, pour annuler le transport, il n'y aura aucune rémunération. Toute journée commencée est due au transporteur.

Assurance : Une déclaration spécifique sera faite à notre assureur.

- **DIT** qu'en cas de fermeture de la station du Rouge Gazon, la navette ne circulera pas.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour organiser le fonctionnement de ce service ;
- **AUTORISE** la signature du contrat établissant les modalités d'utilisation ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** à 12 le nombre de dimanches dans l'année au cours desquels les commerçants ont le droit d'ouvrir leur magasin ;
- **PRECISE** que les dates retenues sont :
 - 2 premiers dimanches soldes d'hiver
 - 2 premiers dimanches soldes d'été
 - Dernier dimanche de septembre et premier dimanche d'octobre
 - Quatre premiers dimanches de décembre
 - Vacances d'hiver : les 2 dimanches des vacances de la zone B
- **PRECISE** que le nombre de dimanches étant supérieur à 5, l'avis de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges est nécessaire ;
- **PRECISE** que les différents syndicats ont été consultés en date du 13 Octobre 2020.

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES (7-6)

CONTRIBUTION AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 2 004.32 € au titre de la participation syndicale budgétaire du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

- **PRECISE** que cette somme sera prélevée sur le compte 65548 du budget de l'exercice 2020.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

ADHESION DE 56 COLLECTIVITES A LA COMPETENCE A LA CARTE N°1 « REHABILITATION » DU SDANC

Le Conseil Municipal,

- **se prononce POUR** l'adhésion des 56 collectivités à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation ».

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

ADHESION DE 49 COLLECTIVITES A LA COMPETENCE A LA CARTE N°2 « ENTRETIEN » DU SDANC

Le Conseil Municipal,

- **se prononce POUR** l'adhésion des 49 collectivités à la compétence à la carte n°2 « Entretien ».

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

REQUALIFICATION DE LA RN66 - VALIDATION DE LA PHASE PRO

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de valider les études du PRO « Requalification de la RN66 » pour un montant prévisionnel définitif à 2 781 459 € HT, soit 3 337 751 € TTC,

- **D'AUTORISER** le Maire à lancer les avis d'appel public à concurrence des entreprises, sur la base d'un marché à 4 tranches et à signer tout document relatif à ce dossier.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE COMMUNES (9-1)

BAIL AVEC TDF

Dossier ajourné

INFORMATIONS DIVERSES

Aides Départementales au profit de la commune

Par son courrier du 19 Octobre 2020, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges informe la commune de Saint Maurice sur Moselle que, au cours de sa réunion du même jour, la Commission Permanente du Conseil Départemental a procédé à la répartition entre les communes de moins de 10 000 habitants, de la dotation provenant du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière pour l'exercice 2019, à savoir :

- 25 659.00 €, calculés sur une dépense hors taxes plafonnée à 60 000 €, pour des travaux de sécurisation de la traversée du centre-village – 1^{ère} opération ;
- 25 659.00 €, calculés sur une dépense hors taxes plafonnée à 60 000 €, pour des travaux de sécurisation de la traversée du centre-village – 2^{ème} opération.

Subvention du Conseil Départemental

Par son courrier du 19 Octobre 2020, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges informe la commune de Saint Maurice sur Moselle qu'une subvention de 6 550.00 € calculée au taux de 18 %, sur une dépense subventionnable hors taxes de 36 388.00 €, a été allouée lors de la Commission Permanente du même jour, pour les travaux de réfection de la Rue des Charbonniers et de la Rue de Presles.

Etablissement Français du Sang

Par son courrier du 20 Octobre 2020, l'EFS Grand Est remercie la commune de Saint Maurice sur Moselle pour son indispensable et efficace participation, les personnes qui ont aidées à l'organisation et en premier lieu les donneurs sans qui rien de serait possible. Pour information : le 14 Octobre 2020, 65 donneurs dont 3 nouveaux.

Contrat statutaires (2021/2024)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour le contrat statutaire 2021/2024, la franchise retenue est celle à 30 jours, avec un taux à 5.64 % dont 0.6 % seront reversés au Centre de Gestion des Vosges.

Organisation du temps scolaire pour 2021/2022

L'organisation du temps scolaire actuelle est reconduite pour l'année scolaire 2021/2022.

Ski-Club de Saint Maurice sur Moselle

Par son courrier du 14 Octobre 2020, le Ski-Club de Saint Maurice sur Moselle remercie la commune pour l'attribution de la subvention.

Club Vosgien Bussang/St Maurice

Par son courriel du 28 Octobre 2020, le Club Vosgien Bussang/Saint Maurice remercie la commune pour l'attribution de la subvention.

Croix-Rouge Française

Par son courrier du 27 Octobre 2020, la Croix-Rouge Française remercie la commune pour l'attribution de la subvention.

Légion Vosgienne – 18^{ème} section Bussang/St Maurice

Par son courrier du 28 Octobre 2020, la Légion Vosgienne remercie la commune pour l'attribution de la subvention.

Association du Personnel Communal de la ville de Saint Maurice sur Moselle

Par son courrier du 03 Novembre 2020, l'association du Personnel Communal de la ville de Saint Maurice sur Moselle remercie la commune pour l'attribution de la subvention.

Comité de Jumelage

Par son courrier du 02 Novembre 2020, le Comité de Jumelage remercie la commune pour l'attribution de la subvention.

Colis des Anciens

Par leur courriel du 28 Septembre 2020, Monsieur Alain BLOND et Madame Margret FAETH remercient la commune pour le colis des Anciens apporté à leur domicile.

Cadeau de naissance

Amandine DE FIORIDO, employée communale, et son mari remercient la commune pour le bon d'achat offert à l'occasion de la naissance de leur fille en Janvier 2020.

Réseaux Sociaux

Pierre LAPLAZE, Conseiller Municipal Délégué, prend la parole pour s'adresser à un membre de l'assemblée en informant que le contenu du nouveau site internet officiel de la commune, mis en ligne le 1^{er} Octobre 2020, est issu de nos connaissances, des documents de la mairie et que le travail ainsi que certaines contributions ont été effectuées par Stéphanie MANGEL, Romane MANGEL,

Marie-Paule BARB, Martine ROUILLON et lui-même. A aucun moment il ne s'agit d'un copier / coller.

Dossier Carrefour Contact

Michel PASCOLINI, Conseiller Municipal Délégué, questionne Monsieur le Maire quant à l'avancement de l'affaire Charline GROSJEAN/Commune de Saint Maurice sur Moselle, actuellement au Tribunal Administratif. Monsieur le Maire informe donc l'assemblée la commune a fait un mémoire, ainsi que Carrefour. Le dossier est toujours en attente au Tribunal Administratif et a pris du retard à cause de la situation sanitaire actuelle.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption urbain par le code de l'urbanisme du 29 Septembre au 03 Novembre 2020

Situation	Lieudit	Références cadastrales	Désignation	Surface totale
24, rue du Tremplin	Pré le Tray	AX n°345 et 346	Non bâti	00 ha 08 a 80 ca
x	Le Mont à la Louvière	AE n°246 et 247	Non bâti	00 ha 14 a 52 ca
4, rue du Tremplin	Le Tremplin	AX n°75	Bâti sur terrain propre	00 ha 01 a 72 ca

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00